



Indemnités assédics suite à un licenciement pour abandon de poste

Par **morgane_old**, le **10/07/2007** à **23:25**

Bonjour,
Je suis salariée d'une pharmacie depuis 3ans .
J'ai entrepris des démarches pour pouvoir reprendre une formation de deux ans.
J'ai ainsi demandé un Congé Individuel de Formation qui m'est refusé.
Mes employeurs acceptent de me licencier pour que je puisse bénéficier des assédics. Ils me proposent un licenciement pour abandon de poste.
Or l'abandon de poste commencera le premier jour de la formation soit le 10 septembre et le licenciement ne sera effectif qu' au 1 octobre...
Pourrai-je bénéficier des assédics ? est-ce un choix judicieux d'accepter ce licenciement?
Merci de votre aide